

anPad – Commission relations avec les écoles supérieures

[01] réunion du 14 avril 2021 – 19h – en visio

Etat des lieux de la commission Relations avec les écoles supérieures à la mi-avril 2021 : concours d'entrée, cycles prépa, réforme DET.

Participants : Frédéric Grosche, Frédéric Merlo, Antoine de La Morinerie, Sylvie Pascaud, Sarah Sarrabezolles, Philippe Sire.

Anne Rauturier, Alexandra Vuillet et Alain Ginzburger, excusés.

La commission désigne Sarah Sarrabezolles comme Responsable de la commission et Philippe Sire Secrétaire de la commission — rôle tournant

Sylvie Pascaud porte à la connaissance de la commission le courrier écrit par les élèves occupant actuellement le TNS, publié par *Balagan, le blog de Jean-Pierre Thibaudat* (Médiapart) (cf. lien : <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-thibaudat/blog/120421/occupant-e-s-du-tns-nous-sommes-vos-suicide-e-s>)

Premier point abordé : Les concours d'entrée en Écoles supérieures

(actualité brûlante avec les modifications notamment à Saint-Etienne)

La crise du COVID a des conséquences pour tous nos élèves soucieux d'intégrer l'enseignement supérieur.

Après l'annulation du concours du **CNSAD**

L'**ENSATT**- Lyon et l'**Ecole du Nord** – Lille ont maintenu leurs concours et les épreuves de premier tour ont pu se tenir normalement.

Le Concours **Ecole du TNB** suit son cours grâce notamment à sa formule de premier tour « à distance » inaugurée il y a trois ans et reconduite pour la seconde fois

L'**ESAD** – Paris [1] l'**ERACM** – Cannes / Marseille, L'**ESCA** – Asnières ont maintenu leurs concours en présentiel en adaptant légèrement les épreuves.

Ecole de Saint-Etienne et la **Manufacture de Lausanne** ont décidé en urgence de l'annulation de leur premier tour en présence du jury et l'on remplacés par une épreuve sous forme de l'envoi de deux vidéos sur Smartphone de 3 minutes à Saint-Etienne et de 4 vidéos de 2 minutes à Lausanne. À Lausanne une scène et un texte théâtral sont demandés ainsi qu'un exposé des motivations du candidat + un parcours libre. [2] (La manufacture avait averti : *Veillez noter que les dates et les procédures d'audition pourraient être amenées à changer en fonction de l'évolution des réglementations en lien avec la pandémie de coronavirus.*)

Saint-Etienne ne demande plus aucun élément lié à des scènes ou des monologues ce qui désespère certains élèves élèves qui préparaient des scènes depuis des mois... [3]

Question : les frais d'inscriptions sont-ils réduits ou remboursés pour celles et ceux qui n'auditionnent pas ? (frais de dossier TNB : 15€ / Saint-Etienne : 65€)

Reste à venir l'**ENSAD – Montpellier** en Juin

Il est à noter que dans le domaine des grandes Écoles du Ministère de l'Enseignement supérieur aucun concours n'a été annulé ni aucune épreuve en présentiel ajournée. [4]

Il ressort de tout cela de grandes disparités dans les modes de recrutement, dans l'accueil réservé aux candidats, dans les éventuelles observations parfois déstabilisantes qu'on peut leur faire, et le manque de clarté des critères de recrutement. Aucun retour n'est donné aux candidats, et l'équité ne semble pas toujours être de mise. On peut légitimement se poser la question de savoir si certaines Écoles souhaitent jouer le jeu de la formation initiale préférant recruter, comme dans un casting, [5] des personnalités singulières plutôt que d'évaluer quelques acquis.

Le rôle de l'anPad est d'entretenir le dialogue avec les écoles sans avoir l'air de leur indiquer la marche à suivre. L'échange oral semble à privilégier plutôt que les écrits qui peuvent apparaître stigmatisant. Il est important toutefois de faire remonter entre nous les problèmes rencontrés ici ou là afin, le cas échéant, d'en informer les personnes du Ministère en charge de leur suivi.

D'où la nécessité d'archiver l'historique (cf. notes ci-dessous) des modifications des attendus / cela pouvant être révélateur de l'évolution des enjeux des Écoles Supérieures.

Ce qui semble essentiel c'est de reprendre le dialogue avec la plateforme des écoles après des discussions qui avaient été amorcées il y a plusieurs années (rdv CNSAD 25 mars 2014) Avignon 2018 (table ronde *De la formation initiale aux concours des écoles supérieures*)

Il est proposé que l'anPad contacte par courrier les Écoles sups, notamment via la plateforme et en associant le JTN qui avait autrefois un rôle de coordination pour proposer une rencontre ou une visio conférence. Il serait proposé de mettre outre des questions diverses, l'accent sur l'équité et l'aspect démocratique (ou non) des premiers tours des concours. Dans un futur proche, la mise en place d'un groupe de travail mixte anPad/écoles Sup sur la question précise du premier tour évoquée il y a plusieurs années et approuvée à l'époque par de nombreuses écoles pourrait être de nouveau proposée.

Il est important de prendre en compte le rôle que peut jouer l'anPad pour le réseau des Écoles Supérieures dont les conservatoires et leurs professeurs sont des partenaires et des interlocuteurs réguliers. En particulier pour plusieurs Écoles régionales, le nombre de candidats au concours est un élément important de valorisation : elles sont donc attachées à ce que les conservatoires envoient de nombreux postulants.

Deuxième point abordé : les cycles ou parcours préparatoire

Depuis que ce n'est plus la DGCA et l'inspection qui instruisent les dossiers mais les DRAC – dans le cadre d'une nouvelle étape des lois de décentralisation (cf. Loi 4D) [6] les agréments sont délivrés de façon très aléatoire par ces dernières ; des Cycles ou parcours préparatoires agréés fleurissent de ci de là sans que soit lisible un souci de cohérence dans l'offre régionale des enseignements artistiques. De la multiplication des établissements ayant obtenu un accord en des temps record et sans réelles concertations surgit l'impression que les enquêtes ne sont pas faites très sérieusement. À l'arrivée cela va générer des disparités d'une région à l'autre, il sera difficile de trouver une logique à l'échelon national. On voit aussi apparaître un peu partout des classes préparatoires « en préfiguration » (c'est le préalable à l'obtention de l'agrément). Parfois ce sont les directeurs qui instruisent les dossiers sans même consulter les professeurs en charge du théâtre et sans tenir compte de la pertinence ou non de demander l'agrément pour notre spécialité.

Etat des lieux cf. carte interactive sur le site du Ministère :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musique/Organismes/Structures-d-enseignement-et-de-formation/Carte-des-etablissements-agrees-par-l-Etat-pour-la-preparation-a-l-entree-dans-les-etablissements-superieurs-de-la-creation-artistique>

Il serait bienvenu d'interroger officiellement le ministère sur sa perception de cette évolution récente pour savoir si celle-ci est conforme à l'esprit de la loi qui a créé ces dispositifs ou bien si c'est en train de lui échapper comme jadis les CEPIt, COP et cycles spécialisés...

Le développement de ce dispositif de préparation aux concours d'entrée dans les écoles supérieures va poser à terme (comme pour les écoles sups) des problèmes de coordination notamment en terme de planification des concours. De plus en plus de jeunes gens issus des cycles initiaux aspirent désormais à rejoindre une prépa pour mieux se préparer aux concours des Écoles et sont prêt à traverser la France pour cela. Il y a sans doute une réflexion à entamer au sein de l'anPad.

Dernier point : Les classes préparatoires intégrées, classes « égalité des chances »

Elles sont de plus en plus nombreuses sur le territoire multipliant ainsi les chances pour des publics défavorisés, souvent éloignés des conservatoires – à tort ou à raison. Il apparaît toutefois quelques difficultés de déontologie : comment être certains que l'équité avec les élèves issus des conservatoires est assurée au moment des concours du supérieur ? Des témoignages circulent sur le fait que des membres de jurys dans les écoles sups repèrent des élèves qui se voient ensuite proposer d'intégrer des classes « égalité des chances » au sein desquelles ils œuvrent. Comment s'assurer que les critères sociaux qui doivent être pris en compte dans les recrutements au sein de ces classes, le sont effectivement ?

Lors des derniers recrutements – il a pu apparaître que les élèves issus des prépas intégrées étaient prioritaires même s'ils ne respectaient pas toutes les règles et ne fournissaient pas tout le travail demandé en amont. Cela peut bien sûr ressortir de la rumeur mais les élèves issus d'autres dispositifs le vivent très mal et le perçoivent comme une injustice flagrante. Qui peut veiller au respect des règles de déontologie et d'équité ?

Par ailleurs il peut arriver que des élèves issus de nos cursus qui intègrent ces dispositifs sollicitent nos conseils à la suite de difficultés d'adaptation ou, plus grave, de dérives comportementales de la part de certains enseignants (cela reste exceptionnel)

Comment peut-on agir pour conseiller ces anciens élèves qui nous appellent à l'aide ?

Les renvoyer vers FUSE qui a pour mission d'accompagner et défendre élèves et familles, y compris en justice ?

Un référent au Ministère ? Un système d'alerte afin que cela ne dérive pas sur les réseaux sociaux comme c'est le cas de plus en plus ?

(important à communiquer à la commission Ethique – en cours de mise en place)

Question diverse : La réforme à venir du DET, création du Diplôme national de théâtre

L'anPad par le biais de ses référents régionaux fait parvenir les textes de travail qu'elle a reçus à tous les profs qui délivrent à l'heure actuelle des DET au sein de leurs établissements. Les personnes destinataires seront invitées à faire des retours qu'Antoine synthétisera lors d'une visio à venir avec le ministère.

Levée de la séance à 20h40

Notes :

[1]

– Mails envoyés aux candidats au concours 2021 de l'ESAD :

MAIL 1/5 (12 janvier 2021) : REPORT CONCOURS ESAD
MAIL 2/5 (1er février 2021) : DATES INDISPONIBILITE CONCOURS ESAD
MAIL 3/5 (12 mars 2021) : Convocation concours ESAD
MAIL 4/5 (9 avril 2021) : CONCOURS ESAD MAINTENU
MAIL 5/5 (12 avril 2021) : Précision concours ESAD

MAIL 1/5 (12 janvier 2021) : REPORT CONCOURS ESAD

Paris le 12 janvier 2021,

Chères candidates, chers candidats,

Le premier tour du concours de l'ESAD va être décalé entre le 19 et le 30 avril 2021. Plusieurs raisons ont motivé cette décision :

Tout d'abord, la crise sanitaire reste bien présente à ce jour et ne sera pas résolue en février. Nous pouvons espérer, par contre, que le mois d'avril soit plus adapté à votre accueil, après les premières vagues de vaccinations.

D'autre part, de nombreux conservatoires ayant été fermés à l'automne, certain.e.scandidat.e.s n'ont pas eu les mêmes temps de préparation. Ce décalage dans le temps rétablira un forme d'égalité.

Les auditions se feront dans deux sites différents pour diminuer le nombre de postulant.e.s sur le même espace.

Il nous paraît essentiel de maintenir des épreuves en présentiel ; d'où ces aménagements. Vous serez informés de votre lieu de passage au moment de la convocation.

Dans le cas d'une aggravation de la situation sanitaire nous serions, peut-être, contraints

d'envisager un autre mode de sélection, mais ce serait en dernier recours. Dans une telle hypothèse, vous seriez prévenus suffisamment à l'avance pour y faire face.

Nous allons reprendre contact au plus vite avec vous pour connaître vos éventuelles indisponibilités

sur cette nouvelle période.

La deuxième partie du concours est décalée, quant à elle, entre le 14 et le 18 juin 2021.

En comptant sur votre compréhension, je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses.

Serge TRANVOUEZ / Directeur de l'ESAD

MAIL 2/5 (1er février 2021) : DATES INDISPONIBILITE CONCOURS ESAD

Bonjour à toutes et à tous,

Afin d'établir le planning de passage du concours, qui se déroulera du 19 au 23 et du 26 au 28 avril, soit sur 8 jours, je vous remercie de me communiquer vos dates d'indisponibilité.

Sans retour de votre part le 28 février vous serez considéré-e- comme pouvant être convoqué-e n'importe quel jour.

Pour faciliter les convocations groupées, si vous changez de réplique (et qu'elle passe le concours), ou si vous êtes réplique pour plusieurs candidats, mettez vous d'accord entre (...)

MAIL 3/5 (12 mars 2021) : Convocation concours ESAD

CONCOURS 2021 - CONVOCATION 1ER TOUR

Paris, le 12 mars 2021

Objet : Convocation au premier tour du concours de l'École Supérieure d'Art Dramatique de Paris.

Vous êtes convoqué(e) le accompagné(e) de votre ou vos partenaires.

Lieu de l'Audition : LES PLATEAUX SAUVAGES

5, rue des Plâtrières - 75020 Paris

Métro : ligne 2 : Ménilmontant

Métro : ligne 3 : Père Lachaise

Nous vous rappelons que vos présentations scéniques ne doivent pas excéder 3 minutes chacune (6 minutes pour une scène double).

Les résultats du premier tour seront publiés sur le site Internet à partir du 30 avril 2021

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Aucun retour ne sera fait à l'issue de ce premier tour.

La suite du concours se tiendra la semaine du 14 au 18 juin 2021. L'organisation de ces épreuves sera précisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Merci de lire attentivement la lettre du Directeur, ci-dessous, vous informant des dernières informations et consignes pour ce 1^{er} tour.

Bien cordialement

ESAD

Chères candidates, chers candidats,

Nous avons tout fait pour maintenir le concours de l'ESAD en présentiel car il nous semble très important de vous rencontrer au plateau pour évaluer votre désir de rentrer dans cette école.

Simplement l'évolution de la situation sanitaire nous contraint à des aménagements pour respecter les normes en vigueur :

Nous maintenons les deux scènes (contemporaine et classique) et la proposition personnelle.

Nous autorisons le choix d'un monologue pour une des deux scènes (pas les deux !).

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de n'avoir qu'une réplique pour vos scènes dialoguées.

Pour les scènes dialoguées nous vous demandons de prévoir au minimum 2 mètres de distance entre les partenaires pendant toute la scène.

Ou si vous souhaitez une mise en scène sans restriction d'espace avec un contact éventuel, nous vous demandons de venir avec un test PCR de moins de 48H pour les deux acteurs (candidat et réplique).

Le concours se passera sur deux sites différents (Théâtre de la Cité Internationale et Plateaux Sauvages) pour répartir le nombre de candidats.

Vous serez convoqués à une heure précise dans la journée. Nous vous demandons d'arriver au plus tôt 10mn avant votre passage. Il n'y aura pas de lieu de préparation où le contrôle des croisements serait impossible.

Un temps est prévu entre chaque audition pour l'aération, la désinfection et éviter que les candidats ne se rencontrent.

Je sais que la situation n'est pas simple. Je vous souhaite beaucoup de courage dans vos préparations.

Nous vous attendons avec impatience.

Bien à vous toutes et tous.

Serge Tranvouez / Directeur de l'ESAD

MAIL 4/5 (9 avril 2021) : CONCOURS ESAD MAINTENU

Bonjour,

Le concours d'entrée est maintenu dans les mêmes conditions avec une application stricte du protocole sanitaire : - Port d'un masque FFP2, ou chirurgical ou en tissus de catégorie 1 (pas de masque fait maison), gel hydroalcoolique à votre arrivée, respects des consignes de distances physiques de 2m et applications des consignes de circulations qui vous seront indiquées par les appariteurs dans les lieux d'accueil. Nous vous rappelons que vous pouvez choisir un monologue à la place d'une des deux scènes dialoguées, que nous vous demandons de réduire à une personne le nombre de vos répliques et que vous devez respecter en jeu les distances de 2m, ou fournir un test PCR négatif pour vous et votre réplique si votre mise en jeu ne peut respecter les distances.

Pour vous déplacer :

N'oubliez pas de vous munir de votre convocation au concours c'est elle qui sert de preuve.

Vous devez également vous munir d'une attestation dérogatoire de déplacement à télécharger sur le site du Ministère de l'intérieur ou ci-jointe, et cochez le motif 1.

Pour celles et ceux qui viennent d'un autre pays, voir les recommandations pour entrer en France.

Pour les répliques qui ne passent pas le concours : signalez-le à catherine.leroux@paris.fr en précisant son nom Prénom et le jour et l'horaire de passage, nous vous ferons parvenir une convocation personnelle à lui faire suivre.

Penser à bien vérifier le site sur lequel vous êtes convoqués.

Numéro de téléphone si vous avez un problème pour arriver à l'heure : 01 40 13 86 25.

Au plaisir de vous accueillir très prochainement

Bien à vous

L'ESAD

MAIL 5/5 (12 avril 2021) : Précision concours ESAD

Bonjour à toutes et à tous,

Compte tenu du nombre de messages reçus, une précision s'impose :

vous avez droit à une réplique par scène.

Vous n'avez rien à changer dans vos répétitions actuelles, ni besoin d'annuler des billets de train.

Pour celles et ceux qui ont envoyé le ou les noms des répliques, les convocations partent dès aujourd'hui en commençant par celles et ceux qui passent le 19 avril, puis le 20..... Ne pas renvoyer de messages sauf si vous n'avez rien reçu d'ici le vendredi 17 avril.

Merci également à celles et à ceux nous ayant informé de leur désistement, en espérant les revoir l'an prochain.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

L'ESAD

[2] – Manufacture :

(...)

En raison des nouvelles réglementations sanitaires en lien avec le COVID-19, les auditions à Lausanne sont suspendues et remplacées par une audition en ligne. Le premier tour d'auditions se déroulera donc exceptionnellement sous la forme d'une candidature vidéo.

Les candidat·es sélectionnés à l'issue du 1er tour seront invités à participer au workshop du 2e tour du 28 juin au 3 juillet 2021.

Ces épreuves sont obligatoires pour tout·e candidat·e inscrit.

Premier tour : Instructions Candidatures vidéos

Les candidates et candidats sont invité·es à transmettre des enregistrements vidéo en réponse aux consignes ci-dessous. Aucune audition n'aura lieu dans les locaux de la haute école. Les candidatures par vidéo doivent inclure 4 vidéos distinctes :

1. Un monologue face-caméra de 2 minutes maximum (2'00) tiré du répertoire littéraire (théâtre, poésie, littérature, ...). La séquence devra être cadrée en plan fixe de valeur « gros plan ».

2. Une vidéo de maximum 2 minutes (2'00), durant laquelle le·la candidat·e se présente et parle de ses motivations pour jouer et venir étudier à La Manufacture. Pas de contrainte spécifique sur le cadrage de la séquence.

3. Un extrait de 3 minutes (3'00) maximum d'une scène dialoguée au choix du·de la candidat·e issue du répertoire théâtral classique ou contemporain. La scène devra être filmée en plan fixe de valeur « plan moyen, en pied ».

4. Une vidéo carte blanche / parcours libre d'une durée maximum de 2 minutes (2'00). Aucune exigence particulière ni contrainte spécifique de cadrage pour cette séquence.

Ces vidéos doivent être enregistrées sans effet ni filtre et spécifiquement pour cette audition. Les enregistrements de travaux antérieurs ou de présentations publiques ne seront pas pris en compte. Ils doivent respecter les consignes ci-dessus pour être pris en considération par le jury.

Le délai d'envoi des vidéos est fixé au 23 avril 2021, les modalités de dépôt vous seront communiquées après validation de votre inscription

[3] – mail envoyé aux candidat.e.s du concours de L'école de la comédie de Saint-Etienne.

De : **Valérie Borgy** <ecole1@lacomédie.fr> / Date: ven. 2 avr. 2021 à 11:52

Subject: Concours de L'Ecole de la Comédie de Saint-Etienne

Chères candidates, chers candidats,

Vous avez décidé de présenter le concours de l'École de la Comédie de Saint-Étienne et nous vous en remercions sincèrement.

Cependant, comme vous avez toutes et tous pu le constater, la situation sanitaire de notre pays est aujourd'hui très préoccupante et nous oblige à faire évoluer la forme du concours.

Il semble en effet très difficile de recevoir physiquement toutes celles et tous ceux qui souhaitent aujourd'hui candidater : à un moment où les règles en vigueur nous incitent très fortement à éviter les déplacements et les rassemblements, organiser le premier tour tel qu'il était initialement prévu apparaît assez déraisonnable pour ne pas dire dangereux.

C'est pourquoi nous voulons vous proposer un autre exercice, qui nous permettra d'opérer une première sélection parmi l'ensemble des candidates et des candidats.

Nous vous demandons de nous adresser **deux vidéos, de trois minutes maximum chacune** :

- la première sera une traduction de votre parcours libre : vous pouvez décider simplement de le capter, ou de l'adapter légèrement pour transformer l'objet théâtral initialement conçu en objet vidéo. Cela permettra de valoriser le travail personnel que vous avez effectué pour vous présenter au concours et nous serons heureux de vous voir en jeu. Ça peut être très simple et la notion de jeu est vaste, nous en avons conscience.

- la seconde sera une sorte d'autoportrait, librement exécuté, dans lequel nous vous demandons de raconter, face caméra, quelque chose que vous aimez. Il peut s'agir d'un spectacle, d'un livre, d'un film, d'une musique, d'un paysage, d'une personne, d'un souvenir, d'un lieu, d'un moment de votre vie... Le choix est absolument libre: il s'agit simplement de vous raconter, à travers le récit d'une chose qui vous tient à cœur. Nous avons envie de découvrir ce que vous aimez et de vous voir, vous, tout simplement.

Ces vidéos doivent rester très simples dans leur réalisation, et **doivent être réalisées avec un téléphone portable** : il ne s'agit évidemment pas de transformer le concours de l'École de la Comédie de Saint-Étienne en concours de cinéma, mais simplement d'accéder à des documents qui montrent la personne que vous êtes.

Ces deux vidéos seront à nous remettre le 24 avril au plus tard.

Nous mesurons bien ce que ce changement de règles pourra avoir de perturbant pour vous, qui vous préparez souvent depuis longtemps, dans les conditions particulièrement difficiles que nous connaissons toutes et tous. Nous voulons vous rassurer sur ce point : il ne s'agit pas de vous imposer une épreuve entièrement nouvelle, mais simplement de proposer les conditions d'une première rencontre et d'un premier contact entre le jury et vous. Faites confiance au travail que vous avez effectué tout au long de votre préparation, ne cherchez pas à tout prix la complexité ou l'originalité, ne vous inquiétez pas inutilement. Faites confiance aussi à la bienveillance du jury, qui mesure pleinement que la situation que nous vivons aujourd'hui est absolument hors du commun. Bref, ne prenez pas cette modification comme une contrainte de plus, mais plutôt comme une chance de plus !

Car ce premier tour « virtuel » sera aussi moins sélectif que celui initialement prévu : en effet, le jury visionnera l'ensemble de ces vidéos et procédera à une première sélection, au terme de laquelle nous recevrons à Saint-Étienne 200 candidat.e.s pour des auditions « traditionnelles ». Celles et ceux qui auront été retenu.e.s pourront alors présenter les scènes qu'ils et elles ont travaillé en vue du concours.

À l'issue de ce deuxième tour, une quarantaine de candidat.e.s seront invité.e.s à participer au stage probatoire.

L'administration de l'école reviendra vers vous la semaine prochaine pour vous préciser les modalités technique de ce premier tour : format des vidéos, plateforme de dépôt.
Nous nous réjouissons de vous rencontrer bientôt.

D'ici là, prenez soin de vous !

Pauline Bureau, autrice, metteuse en scène, future marraine de la promotion 32 de l'École de la Comédie

Benoît Lambert, metteur en scène, directeur de l'École de la Comédie

Pour rappel : le calendrier du concours :

24 avril : date limite de remise de vos vidéos sur la plateforme de l'école

20 mai : annonce des résultats sur le site internet de l'école et les réseaux sociaux.

21 au 26 juin : deuxième tour à la Comédie de Saint-Etienne

12 au 16 juillet : Stage probatoire à La Comédie de Saint-Etienne.

[4]

<https://www.franceinter.fr/grandes-ecoles-j-irai-au-concours-meme-si-je-suis-testee-positive-a-la-covid> "Les concours sont maintenus", a annoncé Jean Castex jeudi dernier (1^{er} avril 2021). Soulagement pour les centaines de milliers de candidats qui préparent des concours très sélectifs. Ceux des écoles d'ingénieurs notamment, Polytechnique et l'École normale supérieure commençant la semaine prochaine. Ils rassemblent le plus grand nombre de candidats, 100 000 environ dans tout le pays. L'an dernier, les épreuves avaient été repoussées à l'été.

[5]

Enjeu de distribution mais aussi évaluation technique dans les castings – ne pas oublier que maintenant le casting classique dans le cinéma est souvent remplacé par un self-tape.

[6]

loi 4D - pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification